



Dsl de vous dire ça mais c'est trop !!

Par **bize59_old**, le **21/10/2007 à 19:08**

dsl mais je suis tres deçu de votre forum !! pas de reponse sur plusieurs prob de licenciement !!! je sais que mon post n'apparaîtra pas mais je tiens à dire ce que je pense !! bonsoir aux futur proc !! moi je retourne sur net-iris !! eux au moins ils m'aident!!!

Par **Upsilon**, le **21/10/2007 à 20:59**

Bonjour et bienvenue pour la dernière fois sur notre site apparemment...

[citation]pas de réponse sur plusieurs prob de licenciement !!![/citation]

Vous aussi, vous l'avez remarqué ?

Simplement que si ces questions ne trouvent pas réponses, c'est peut-être parce qu'elles nécessitent un réel approfondissement des dossiers puisque le droit du travail est l'un des droits les plus complexes du droit français à l'heure actuelle...

Peut-être aussi que, comme vous l'aurez sûrement remarqué, nous sommes très peu nombreux à répondre de manière régulière, mais nous offrons un service clair, précis et complet (le plus possible dans chacune de nos réponses).

Peut-être enfin, que pauvres bénévoles ETUDIANTS que nous sommes, nous sommes actuellement en période de préparation d'examens déterminants pour la poursuite de nos études...

[citation]je sais que mon post n'apparaîtra pas mais je tiens à dire ce que je pense !![/citation]

Oh mais détrompez vous, il va apparaître ... Pour que les gens sachent ou prennent conscience que ce site n'est pas animé par des milliers de pseudos juristes qui lancent des conseils à 2 francs 6 sous, mais par des personnes qui prennent du temps pour aider au mieux, et ce sur leur temps libre.

Alors OUI il arrive que des posts restent sans réponse...

je vous met au défi, vous et 4 amis, de réussir à répondre à pas loin de 100 questions juridiques complexes par jour dans un temps record et bien sur avec une qualité irréprochable.

Je retiens des mots qui ne seraient pas corrects ici,

Passez votre chemin.

Upsilon.

Par **Upsilon**, le **21/10/2007 à 21:06**

Une dernière chose aussi...

[citation]bonsoir aux futur proc !![/citation]

Merci la culture TF1, vous êtes à côté de vos pompes pour changer... Les proc' sont réservés à la matière PÉNALE, qui ne tranchent en AUCUN cas un litige de licenciement...

Je sais que ça n'a pas grande incidence sur votre post, mais je tenais à le signaler tout de même, puisque nous, comme vous, ne laissons RIEN passer et sautons sur chaque occasion pour démontrer notre mécontentement.

Upsilon.

Par **Jurigaby**, le **21/10/2007 à 21:32**

Bonjour.

J'aurai pas dit mieux..

C'est vraiment désolant de rencontrer des gens comme vous parce que franchement, c'est à se dégouter du bénévolat..